

2025



LES VIOLENCES SEXISTES FAITES AUX FEMMES A MONACO

Agir contre les violences sexistes et sexuelles nécessite d'avoir une connaissance précise de l'ampleur et de la nature de ces violences qui touchent très majoritairement les femmes. Depuis 2019, l'IMSEE publie en collaboration avec le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes une étude annuelle sur les violences faites aux femmes à Monaco.

Afin de mieux comprendre la situation et évaluer l'efficacité des réponses apportées, le Comité a souhaité faire évoluer la présentation des données de cette publication. Ainsi le phénomène des violences à l'égard des femmes sera appréhendé à travers trois axes : les violences entre partenaires intimes, les violences sexuelles et enfin leur traitement judiciaire.

Définition

La notion de violence sexiste utilisée dans cette étude se base sur la définition de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle désigne toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée.

Remarques de lectures

Les informations présentées dans cette étude ont été récoltées et compilées par l'IMSEE auprès des différentes sources institutionnelles, associatives ou encore d'établissements de santé, identifiées comme référentes sur la thématique des violences sexistes à Monaco.

Les chiffres de l'étude prennent comme date de référence **l'année où les faits ont été commis**. Ils ne représentent donc pas l'activité des entités référentes.

Cette étude dresse un état des lieux au 31 décembre 2025 qui peut être amené à évoluer. Ces résultats continueront d'être enrichis par les déclarations futures des victimes.

Avertissement : Les résultats présentés ne sont pas comparables entre eux et **ne doivent en aucun cas être additionnés**. Compte tenu du caractère hypersensible des informations recueillies, de la taille du périmètre ainsi que du décalage temporel dans le suivi des dossiers, **les résultats présentés dans ce document s'entendent entité par entité, catégorie d'indicateurs par catégorie d'indicateurs, et doivent être considérés indépendamment les uns des autres**. Les effectifs recensés ne traduisent pas le suivi de parcours des individus comptabilisés dans les différents organismes.

Notes méthodologiques

- L'unité de compte est le fait de violence déclaré par la victime auprès des Services de police, du Parquet, des Services hospitaliers, de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales. Ainsi, les chiffres présentés ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée de l'ensemble des violences sexistes, ils peuvent donc être sous-évalués.
- Une même victime peut avoir été comptabilisée plusieurs fois, par exemple si elle a déclaré plus d'un cas de violence dans l'année ou si elle s'est présentée à différents services comptabilisant les faits de violence.

Les acronymes suivants sont utilisés dans le document :

DSP : Direction de la Sûreté Publique

DSJ : Direction des Services Judiciaires

DASO : Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

AVIP : Association d'Aide Aux Victimes

CHPG : Centre Hospitalier Princesse Grace

d'Infractions Pénales



STATISTIQUES GÉNÉRALES

sur les violences entre partenaires intimes et les violences sexuelles

	DSP	DASO	CHPG	AVIP
Nombre total de cas en 2025	40	4	72	51
en 2024	35	8	72	67
Répartition Femmes (♀) / Hommes (♂)				
des victimes	♀ 85% / 15% ♂	♀ 100% / 0% ♂	♀ 92% / 8% ♂	♀ 94% / 6% ♂
des auteur(e)s	♀ 7% / 93% ♂	♀ 0% / 100% ♂	♀ 9% / 91% ♂	♀ 8% / 92% ♂
Âge moyen				
des victimes	39 ans	38 ans	39 ans	39 ans
des auteur(e)s	49 ans	59 ans	- ⁽¹⁾	45 ans

La victime la plus jeune a 6 ans

La victime la plus âgée a 80 ans

Notes :

1. Le symbole «-» indique que l'information n'est pas disponible, faute de données suffisantes.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- L'étude suit désormais **les violences sexistes** afin de clarifier les critères de prise en compte des cas de violences. Cela permet d'écartier avec certitude les cas de violences touchant les femmes mais qui n'ont pas été causés ou reçus en fonction de leur genre **selon la définition du GREVIO**, comme par exemple les voies de faits.
- **Plus de 90%** des victimes de violences sexuelles et de violences entre partenaires intimes sont des femmes.
- Les formes de violences enregistrées **sont multiples et peuvent se cumuler**. Dans **plus de 80%** des cas de violences entre partenaires intimes, il s'agit de violences physiques selon la police et le CHPG et dans **plus de 75%** des cas de violences psychologiques selon la DASO et l'AVIP.
- Les violences sexistes touchent toutes les tranches d'âge. **La victime la plus jeune a 6 ans et la plus âgée 80 ans.**
- Dans la grande majorité des cas de violences sexuelles, **les auteurs sont connus de leurs victimes**.
- **9 femmes sur 10** qui déclarent une agression sexiste à la Direction de la Sûreté Publique **portent plainte**. **Dans 85% des cas**, elles ont déclaré avoir subi de la **violence physique**.
- Dans les cas recensés par l'AVIP, **66% des violences ont été commises en présence d'enfants**.
- À fin 2025, **7 condamnations ont été prononcées** sur des cas de violences commis en 2025 et **une ordonnance de protection** a été émise.

VIOLENCES ENTRE PARTENAIRES INTIMES

La violence entre partenaires intimes se définit comme tout acte de violences commis par :

- Compagnon / compagne
- Conjoint(e) / époux(se)
- Ex-compagnon/ ex-compagne
- Partenaire habituel
- Partenaire occasionnel

	DSP	DASO	CHPG⁽¹⁾	AVIP
Nombre de cas en 2025	27	4	62	42
en 2024	18	7	62	59
Répartition Femmes (♀) / Hommes (♂)				
des victimes	♀ 89% / 11% ♂	♀ 100% / 0% ♂	♀ 92% / 8% ♂	♀ 93% / 7% ♂
des auteur(e)s	♀ 11% / 89% ♂	♀ 0% / 100% ♂	♀ 10% / 90% ♂	♀ 7% / 93% ♂
Typologie des violences enregistrées⁽²⁾				
Physiques	85%	50%	84%	62%
Psychologiques	30%	75%	37%	88%
Harcèlement Moral	7%	25%	16%	17%
Acte malveillant par l'intermédiaire d'un objet	7%	0%	0%	0%
Sexuelles (y compris viol)	4%	0%	2%	10%
Economiques	0%	50%	11%	57%
Situation professionnelle des victimes				
En emploi	50%	- ⁽³⁾	-	55%
Sans emploi	46%	-	-	43%
Retraités	0%	-	-	2%
Etudiants et Elèves	4%	-	-	0%
Lieu des faits⁽⁴⁾				
Sphère privée	73%	100%	95%	98%
Sphère publique	27%	0%	10%	14%
Sphère professionnelle ou académique	0%	0%	5%	7%
Part des cas de violences où des enfants étaient présents lors des faits	35%	25%	-	66%

Notes :

1. Les données issues du CHPG doivent être interprétées comme un minimum, dans la mesure où, pour un nombre significatif de dossiers, l'information relative au lien entre la victime et l'auteur n'est pas connue.
2. La somme des types de violences par entité dépasse 100 % car un même cas peut impliquer plusieurs formes de violence.
3. Le symbole «-» indique que l'information n'est pas disponible, faute de données suffisantes.
4. La somme des lieux de violences par entité dépasse 100 % car un même cas peut impliquer plusieurs lieux.

VIOLENCES SEXUELLES

La violence sexuelle se définit comme tout acte présentant :

- une agression sexuelle (y compris viol)
- du harcèlement sexuel⁽¹⁾
- une stérilisation ou un avortement forcé
- un mariage forcé
- une mutilation génitale

	DSP	DASO	CHPG	AVIP
Nombre de cas en 2025	14	0	12	13
<i>en 2024</i>	19	0	11	16
Répartition Femmes ♀ / Hommes ♂				
des victimes	♀ 79% / 21% ♂	- ⁽²⁾	♀ 92% / 8% ♂	♀ 100% / 0% ♂
des auteur(e)s	♀ 0% / 100% ♂	-	♀ 0% / 100% ♂	♀ 8% / 92% ♂
Typologie des violences enregistrées⁽³⁾				
Sexuelles (y compris viol)	86%	-	92%	77%
Harcèlement Sexuel	14%	-	8%	31%
Relation entre la victime et l'auteur				
Partenaire intime	8%	-	25%	34%
Membre de la famille	17%	-	13%	8%
Connaissance	25%	-	37%	8%
Supérieur hiérarchique	33%	-	0%	34%
Inconnu(e)	17%	-	25%	8%
Autre	0%	-	0%	8%
Lieu des faits⁽⁴⁾				
Sphère privée	36%	-	-	46%
Sphère publique	43%	-	-	8%
Sphère professionnelle ou académique	29%	-	-	46%
Part des violences sexuelles impliquant des violences physiques	-	-	17%	39%

Notes :

1. Les faits de harcèlement non sexuels ne sont pas comptabilisés.
2. Le symbole «-» indique que l'information n'est pas disponible, faute de données suffisantes.
3. La somme des types de violences par entité dépasse 100 % car un même cas peut impliquer plusieurs formes de violence.
4. La somme des lieux de violences par entité dépasse 100 % car un même cas peut impliquer plusieurs lieux.

TRAITEMENT JUDICIAIRE

des violences entre partenaires intimes et des violences sexuelles

	2025
Nombre de plaintes déposées pour des faits commis dans l'année	34
Part de cas recensés par la DSP ayant donné lieu à une plainte	87%
Nombres de procédures judiciaires pour des faits commis dans l'année	35
Cas de violences par le partenaire	18
Cas de violences sexuelles y compris viol par le partenaire	3
Cas de violences sexuelles y compris viol - hors partenaire	14
Statut des procédures judiciaires pour des faits commis dans l'année	
En cours	20
Condamnations	7
Classements sans suite	3
Rappels à la loi	1
Terminées ⁽¹⁾	4
Ordonnances de protection	1

Notes :

1. Les procédures judiciaires terminées le sont pour :

- a. Retrait de plainte et absence de preuve
- b. Infraction insuffisamment caractérisée
- c. Dénonciation officielle à l'étranger

Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes

Ministère d'État, Place de la Visitation - 98000, Monaco

www.dfm.mc

Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques

9 rue du Gabian - 98000, Monaco

www.imsee.mc